



www.la-persagotiere.fr

Les carnets de la Persagotière

L'alternance comme modalité de préparation à l'orientation professionnelle

- ▶ *Jean-Yves LE CAPITAINE*
- ▶ *Véronique PETEL*

n°62-2015

Jean-Yves LE CAPITAINE est chef de service à l'Institut public La Persagotière. Il est l'auteur de : « Des enfants sourds à l'école ordinaire » (L'Harmattan, 2004) et de nombreux articles dans des revues professionnelles

Site personnel : <https://sites.google.com/site/jyleca/home>

Véronique PETEL est éducatrice spécialisée à l'Institut public La Persagotière. Elle travaille auprès du public des adolescents sourds, et plus particulièrement assure la mission de préparation à l'orientation professionnelle de ces jeunes.

*Remerciements à **Clémence RELET**, éducatrice spécialisée, pour la relecture de ce Carnet.*

n°62-2015

Publication Institut Public la Persagotière – www.la-persagotiere.fr

L'Institut Public la Persagotière tous droits réservés.

Les auteurs autorisent l'utilisation et la diffusion de ce carnet à des fins de formation, aux conditions expresses que leurs noms et son origine figurent sur chaque page.

Toute publication non autorisée s'expose à des poursuites judiciaires.

L'alternance comme modalité de préparation à l'orientation professionnelle

Lorsqu'on parle d'alternance dans le domaine de la formation, le terme qualifie et décrit le plus souvent les formations proprement dites, qu'elles soient initiales ou continues. Le terme est rarement évoqué pour qualifier ou décrire les processus de préparation à la formation, dans le temps dévolu à l'orientation. Ce texte voudrait présenter une expérience d'alternance singulière, puisque s'inscrivant dans le temps de préparation au choix d'une formation et de ses modalités de mises en œuvre.

L'alternance pour quels jeunes ?

Avant de décrire les différentes activités qui contribuent à la préparation de l'orientation professionnelle des jeunes, il importe de poser le contexte général dans lequel se réalise cette action.

Qu'est-ce que l'alternance ?

Pour définir ce qu'est l'alternance, nous allons chercher ses caractéristiques dans le domaine dans lequel elle se met en œuvre, la formation. Une formation par alternance se définit par la dualité de ses modalités : une part dans l'expérience de travail et l'entreprise, une part dans l'établissement de formation ou d'enseignement. L'alternance se pratique selon de nombreuses caractéristiques :

- En formation initiale et en formation continue
- Dans différents établissements de formation : université, grandes écoles, lycées professionnels, centre de formation d'apprentis, maisons familiales rurales
- Selon différents rythmes : alternance de semaines, de jours dans la semaine, ...

Dans cette définition classique, on se situe dans le domaine de la professionnalisation, dans l'acte d'apprendre un métier, des gestes et des savoirs professionnels, la professionnalisation renvoyant « au processus de formation à une profession par transmission des savoirs et des compétences, et construction professionnelle de référence »¹. Conceptuellement l'alternance s'appuie sur deux idées essentielles :

¹ GEAY, A. (2007) : L'alternance comme processus de professionnalisation : implications didactiques. In Education permanente, N° 172, p.27-38. p.28.

- la pratique et l'expérience ne sont pas de simples applications de savoirs théoriques appris ailleurs (à l'instar de certains stages par exemple), mais sont constitutifs des savoirs et des compétences de la personne en formation ;
- l'articulation entre les savoirs théoriques et les compétences pratiques.

Dans cette perspective, il est habituel de considérer que les compétences qui peuvent s'apprendre de l'expérience sont plutôt dans des domaines de savoirs non enseignables, qui sont du registre des savoirs d'action (les gestes professionnels par exemple) ainsi que ce qu'on pourrait qualifier de savoir d'être (comportements et attitudes, coopération, relations humaines, règles, etc.). Ce sont l'expérience et la pratique qui peuvent favoriser leurs apprentissages, par le fait d'en faire l'expérience, de les expérimenter, c'est-à-dire de se confronter à une certaine réalité, inconnue, parfois éloignée de ce que l'on pouvait imaginer. La réalité va donc modifier les représentations initiales bousculées par l'expérience.

Hypothèse et contexte

L'expérience décrite ici ne se situe pas ni dans le temps, ni dans le domaine de la professionnalisation, telle que définie ci-dessus. Mais dans un temps en amont, celui de la préparation de collégiens en situation de handicap à faire des choix de formation professionnelle, ces choix étant parfois des formations par alternance, mais aussi parfois des formations aux modalités plus conventionnelles. Dans cette situation, l'objectif n'est pas d'apprendre un métier, mais de se préparer à apprendre un métier, et l'exigence de production de connaissances et de gestes professionnels n'est pas un objectif du dispositif. Mais il y a d'autres connaissances en jeu, savoirs d'action et savoir d'être, préalables souvent nécessaires à l'entrée en formation, et dont on fait l'hypothèse que l'alternance entre l'école et l'entreprise favorisera leurs appropriations.

La préparation à l'orientation est une préoccupation partagée pour l'ensemble des élèves du système éducatif : *« La découverte des métiers et du monde du travail ne peut plus être une option de « découverte professionnelle » réservée aux seuls élèves s'orientant vers l'enseignement professionnel. Déterminant dans la construction de l'orientation de tous les élèves, qui doivent être informés et éclairés tout au long de leurs études secondaires sur les métiers, sur les formations qui y mènent et sur les entreprises dans lesquels ils s'exercent, un nouveau parcours de découverte du monde économique et professionnel ... s'adressera à tous et trouvera sa place dans le*

tronc commun de formation de la sixième à la troisième ». ² Le dispositif présenté ici tente de répondre à cet enjeu politique en adaptant les modalités de l'alternance à des élèves qui rencontrent un certain nombre de difficultés.

Ce dispositif concerne des jeunes collégiens présentant une déficience auditive. A l'origine, l'alternance fut proposée, comme c'est encore souvent le cas pour de nombreux jeunes dans le système éducatif, comme une solution par défaut (par défaut de ne pouvoir faire le parcours de scolarisation standard dans un collège). Puis, le dispositif de l'alternance est devenu, au fil du temps, des réflexions des équipes de professionnels et de sa modélisation, une plus-value et un atout de la préparation à l'orientation professionnelle pour les jeunes concernés.

Population et fonctionnement

Ces-collégiens sourds et malentendants rencontrent une situation singulière devant la problématique de l'orientation en fin de collège. Si c'est déjà un enjeu fondamental pour nombre de jeunes de leur âge, c'est encore un enjeu plus déterminant pour des jeunes qui rencontrent encore davantage d'obstacles à l'entrée en formation et dans l'emploi en raison de leur situation. Certains jeunes sourds sont en capacité de poursuivre des parcours de scolarisation sans obstacles majeurs sur le plan des apprentissages académiques, et poursuivront leurs études en lycée général, technologique ou professionnel. D'autres, pour différentes raisons ³, présentent, dès le début du collège, un écart important de « niveau scolaire » avec les élèves des différentes classes du collège, malgré les aides et les compensations qui leur sont apportées. Cet écart est souvent tel qu'ils ne sont pas en mesure d'être scolarisés et d'effectuer leur parcours de scolarisation dans les classes du collège, sauf parfois dans quelques disciplines. Ces jeunes peuvent être scolarisés en ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) ou en Unité d'Enseignement d'un Institut pour Déficiants Sensoriels (IES). Ce sont ces derniers qui font l'objet des modalités de préparation à l'orientation professionnelle présentées ici.

² Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Annexe : La programmation des moyens et les orientations de la refondation de l'école de la République.

³ Raisons autant dues aux facteurs personnels de ces jeunes qu'à certaines normes (niveau scolaire par exemple) instituées par l'institution scolaire (et ceci malgré l'injonction des textes réglementaires d'accueillir au sein du collège l'ensemble de la population de cet âge, comme le réaffirme avec force la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République).

Ces jeunes, de 14 à 16 ans, sont scolarisés dans un dispositif spécialisé d'un établissement médico-social, en temps partagé avec un collège. Concrètement, cela signifie :

- qu'ils sont inscrits dans un collège,
- qu'ils participent à certains cours d'une classe de référence du collège (le plus souvent l'EPS et les arts plastiques), accompagnés par des professionnels spécialisés de l'établissement médico-social
- que pour tous les autres cours, ils bénéficient d'un enseignement spécialisé dispensé par des enseignants spécialisés relevant du ministère des Affaires sociales (enseignants titulaires du CAPEJS⁴) au sein d'un groupe classe « spécialisé ».
- ils ont également, sur le temps scolaire, et le plus souvent au sein du collège, différentes interventions thérapeutiques (orthophonistes, psychologue...) ou éducatives.

Sur le plan des compétences scolaires, ces jeunes entrent au collège avec un niveau caractérisé comme faible (cycle 2 ou début de cycle 3 de l'école élémentaire). L'objectif, en quatre ou cinq années de parcours scolaire en collège, est de les amener à maîtriser *a minima* les compétences de fin cycle 3 de l'école élémentaire (palier 2 du socle commun) et d'obtenir le CFG (Certificat de Formation Générale), qui correspond au diplôme présenté par les élèves de collège effectuant leur parcours en SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté).

L'alternance de la préparation à l'orientation professionnelle s'articule autour de deux grandes modalités de préparation : d'une part, toutes les activités qui se passent à l'intérieur de l'établissement scolaire ou qui ont pour origine l'établissement scolaire, d'autre part, les stages en entreprise.

La préparation du projet

Le centre de la préparation se trouve dans un atelier Vie Socio-Professionnelle, qui est réalisé chaque semaine en co-animation par un éducateur spécialisé et par un enseignant spécialisé pendant 2 heures hebdomadaires. Les apprentissages sont répartis sur les deux années de la 4^{ème} et de la 3^{ème}. Cette co-animation permet de

⁴ Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement des Jeunes Sourds

partager des apports pédagogiques et éducatifs dans les apprentissages. En classe de 3^{ème}, une troisième heure d'atelier est réalisée avec l'éducateur spécialisé : il s'agit d'un temps d'échanges et d'approfondissement du projet d'orientation pour le jeune.

Cet atelier Vie Socio-Professionnelle se décline en 2 temps :

- les temps d'apprentissage des habiletés sociales
- les temps d'orientation professionnelle.

Habiletés sociales dans la communication :

S'adresser aux autres est une difficulté principale pour une personne sourde et malentendante. Il ne s'agit pas seulement de la maîtrise d'une langue (la maîtrise de la langue des signes suffirait pour un sourd, comme la maîtrise de la langue orale pourrait suffire pour une personne qui entend), mais bien de l'adaptation pragmatique du langage dans la situation de la relation à l'autre : identification du champ commun, adaptations et identification des intentions, de la forme langagière, utilisation des règles du discours, etc. L'adaptation sociale à ce niveau ne « s'invente pas » et il est important de faire prendre conscience de ces différentes règles et d'en favoriser la mise en pratique. Les jeunes doivent pouvoir expérimenter sur le terrain des situations de vie quotidienne et ainsi prendre conscience de leurs capacités ainsi qu'apprendre à s'adapter à leur interlocuteur. Il est également important qu'ils puissent découvrir les différents moyens de communication adaptés existants. Les habiletés sociales concernent autant la modalité langagière directe (langue orale ou langue des signes) que les modalités écrites.

Par l'apprentissage de savoir-faire et des mises en situation, les jeunes expérimenteront différents aspects des habiletés sociales nécessaires dans la communication. La finalité est d'être capable de communiquer avec les autres, avec les objectifs suivants :

- entrer en relation,
- communiquer : se faire comprendre et comprendre les autres,
- exprimer des pensées, des sentiments, des points de vue,
- mieux se connaître et savoir se contrôler avec les autres,
- résoudre de situations problématiques,
- connaître les règles de vie en collectivité.

Dans ce cadre, les jeunes font les apprentissages de compétences, de savoir-faire et de savoir-être en relation avec la situation de travail, au sens large du terme : écrire un CV, une lettre de motivation ; s'entraîner lors des situations d'entretien avec un

patron ou lors d'un oral d'examen ; adapter leur discours lorsqu'ils écrivent un mail ou un SMS ; organiser un trajet de manière autonome ; faire une demande de manière autonome dans des situations nouvelles ; connaître leurs droits et leurs devoirs en tant que citoyen ; connaître les aides pour les personnes sourdes, la gestion d'un budget, les rôles et les fonctions des différentes administrations (Pôle emploi, CPAM, Assurance, Mairie, MDPH...). Ils découvrent également les règles de vie, de sécurité et d'hygiène en entreprise.

L'orientation professionnelle

Des activités spécifiques sont également organisées afin de connaître les environnements professionnels et de formation.

Découverte des métiers, des formations et des diplômes :

(Voir tableaux en annexe)

En 4^{ème}, les apprentissages partent de et s'appuient sur leurs représentations du monde du travail et des domaines qui les intéressent. Les jeunes sont invités progressivement à découvrir de nouveaux domaines, en fonction de leurs envies et leurs centres d'intérêts. L'important est d'élargir leur champ de connaissances des métiers. Par exemple, si un jeune est intéressé par le métier de boulanger, il va progressivement découvrir qu'il y a de nombreux métiers en lien qui demandent le même type de compétences (pâtissier, chocolatier, cuisiner, traiteur, agent polyvalent de restauration...). Ce qui permet au jeune d'avoir un plus large choix par la suite. Les professionnels présents font des recherches avec les jeunes sur les métiers sur internet (le site de l'ONISEP, métiers.net, Chambres des métiers et de l'artisanat...) ainsi que les revues du CDI du collège. Ils sont en relation avec le Conseillère d'orientation du collège qui leur transmet des outils pédagogiques et ludiques favorisant la réflexion sur ce thème. Ils participent également à des « forums métiers » organisés pour les collégiens (ex : forum place ô gestes, visite du Centre d'Information et d'Orientation).

Visites d'entreprises et rencontres de professionnels:

En 4^{ème} et 3^{ème}, les jeunes visitent des entreprises ordinaires en fonction de leurs centres d'intérêts. Parmi les entreprises choisies, celles qui accueillent généralement des professionnels sourds sont privilégiées. Il est important pour les jeunes collégiens

sourds de rencontrer des professionnels sourds adultes, auxquels ils puissent s'identifier. Ils commenceront alors à se projeter dans leur projet d'orientation.

Les objectifs visés lors de ces visites sont de :

- Découvrir des savoir-faire et des systèmes dans lesquels ces savoir-faire s'inscrivent (entreprises, services, unités de production ...)
- Connaître les caractéristiques du travail à travers les échanges avec les professionnels.
- Découvrir les différentes adaptations possibles en entreprise pour une personne sourde (alarme, bipper, interprètes, formation de équipe de travail à la LSF, sensibilisation des entreprises).
- Se projeter dans différents environnements de travail possible
- Comprendre comment s'organise le quotidien d'un professionnel sourd en entreprise
- Préciser son projet professionnel.

Visites de centres de formation et mini stages:

En 4^{ème} et 3^{ème}, les jeunes visitent également des centres de formations (Lycée Professionnel, Maison Familiale Rurale, Centre de formation d'Apprentis...). Ces visites sont importantes. Elles permettent au jeune de commencer à se projeter et à se préparer à la sortie du collège. Il doit se préparer à quitter son groupe de pairs sourds et envisager la suite de sa scolarité dans un parcours scolaire « en inclusion », où il sera généralement seul dans une classe de jeunes entendants. C'est une étape difficile qui nécessite d'être bien préparée. Dans ce cadre, les jeunes rencontrent des étudiants sourds pour qu'ils puissent partager leur expérience avec les jeunes sourds du groupe.

Ils sont également amenés, pendant leur année de 3^{ème}, à faire des mini stages dans leur futur établissement. L'objectif étant de les rassurer en découvrant une nouvelle organisation. Ils seront majoritairement suivis par des professionnels interfaces de communication en classe et auront des heures de soutien par des enseignants spécialisés. C'est une nouvelle dynamique d'apprentissage et il est important de les sensibiliser à ce changement.

Dès le choix du centre de formation effectué par le jeune et sa famille, l'éducateur référent du dispositif peut intervenir auprès du centre de formation pour faciliter l'arrivée du jeune : informations, rencontre des responsables et des enseignants, mise

à disposition d'outils. Cette démarche est réalisée en priorité avec les nouveaux établissements partenaires.

Accompagnement de la famille

La place des familles est très importante dans le processus d'orientation. Dès la 4^{ème}, la démarche d'accompagnement est expliquée à la famille et leur collaboration et leur engagement sont sollicités. En effet, il est demandé aux parents de faire les recherches de stage, près de leur domicile et/ou dans les environs de l'établissement spécialisé si le jeune est interne. Il est important que les parents soient impliqués dans cette démarche car ils participent activement à l'avenir du projet de leur enfant. L'équipe du dispositif de la Persagotière peut intervenir en cas de besoin. En effet, il n'est pas toujours évident de faire des démarches vers les entreprises pour trouver un stage, de présenter son enfant avec ses caractéristiques de surdit .

Les professionnels, en tant que personnes ressources peuvent soutenir les familles dans cette démarche lorsque le besoin est ressenti. Cet accompagnement peut  tre r alis  dans la recherche de stage, dans le contact avec l'entreprise pour  tayer la situation du jeune, ou dans l'accompagnement du jeune en entreprise pour pr parer la mise en place du stage.

Lorsque les jeunes sont en classe de 3^{ème}, le travail avec les familles est encore plus  troit pour tout ce qui concerne le choix d'orientation du jeune en fonction de ses capacit s, des formations existantes et des  tablissements dispensant ces formations. Dans un premier temps, une pr sentation g n rale des types d' tablissement est faite   la famille. Ensuite, le jeune affine son projet gr ce aux stages r alis s en entreprise. Puis, les parents et le jeune vont aux portes ouvertes des  tablissements pour avancer dans le projet (un accompagnement des familles est aussi possible en cas de besoin).

Les stages en entreprise

Dans un syst me d'alternance, le stage en entreprise constitue bien  videmment un point fort du parcours de pr paration au choix d'orientation. Il s'agit bien de stages de pr paration au choix d'orientation, et non de stages pour apprendre ou ma triser des gestes techniques professionnels, tels qu'ils devront  tre appris lorsqu'effectivement le jeune entrera dans une formation. M me si lors de son stage, le jeune peut r aliser un certain nombre des gestes ayant un rapport avec une certaine technicit 

professionnelle, la mise en stage ne requiert bien évidemment pas de compétences en ce domaine, de même que ne seront pas évaluées, à l'issue du stage, les compétences techniques acquises.

Plusieurs objectifs

Les objectifs dévolus à ces stages se situent en amont du choix de champ professionnel et de la formation y correspondant. Les stages sont des moyens de :

- découvrir les différents secteurs d'activités (secteurs primaire, secondaire et tertiaire). A 14 ans, les jeunes ont en effet rarement des idées précises sur l'organisation « économique » dans laquelle ils vont s'insérer. Entre les connaissances qu'ils peuvent avoir à partir de l'expérience familiale et les représentations qu'ils peuvent construire à partir de systèmes d'informations pas toujours fiables, cette méconnaissance peut constituer un obstacle à faire les choix en toute connaissance de cause.
- identifier les secteurs pouvant intéresser le jeune. A cet âge également, la connaissance des possibilités de métiers ou de secteurs d'activités peut être limitée. Des jeunes peuvent parfois découvrir des possibilités insoupçonnées au départ.
- déterminer l'adéquation entre souhait de métier et possibilités (capacités). Entre les exigences relatives à telle profession ou à telle formation et le niveau de compétences requises, scolaires en particulier, il y a parfois des écarts non perceptibles par les jeunes. Les stages peuvent contribuer à une prise de conscience
- connaître les conditions de fonctionnement des milieux professionnels. Les jeunes découvrent les différentes contraintes et avantages des métiers. (horaires de travail, métier physique, minutieux, travail avec beaucoup de communication orale ou non, travail en intérieur ou extérieur, etc.)
- mettre en place les compétences sociales de base requises dans les entreprises. Au-delà des différences entre milieux professionnels, on retrouve partout les mêmes exigences « sociales » d'une vie en collectivité. Le stage est l'occasion de mettre en œuvre ces compétences sociales de base, de les apprendre parfois, de les ajuster également à partir des observations des tuteurs de stage, observations d'autant mieux ressenties qu'elles s'observent dans des situations symboliquement plus fortes que dans l'école, milieu de vie banalisé pour eux.

- choisir le métier et la formation professionnelle. Les parcours de stage, à travers tous ces objectifs aboutissent normalement au bon choix : de secteur professionnel et/ou de métier, et de la structure de formation

Modalités

Pour les jeunes concernés par ces types de parcours, l'organisation des stages est soumise à deux principes : un canevas commun pour le dispositif et la flexibilité pour chacun des jeunes.

Le canevas commun se déroule sur deux années de préparation au choix de l'orientation

- Lors de la première année de préparation à l'orientation professionnelle, à partir des 14 ans du jeune, le principe retenu est celui de plusieurs stages (le plus souvent trois stages, un par trimestre scolaire), en général d'une semaine, dans l'année de « 4^{ième} ».
- Lors de la deuxième année de préparation à l'orientation professionnelle, c'est-à-dire l'année de la sortie, à 16 ans, il y a une intensification des stages, adaptés aux besoins et intérêts des jeunes. Les formules les plus utilisées sont :
 - o une journée par semaine, auxquelles s'ajoutent éventuellement ou ponctuellement une ou deux semaines continues
 - o deux journées par semaine, auxquelles peuvent s'ajouter également une ou deux semaines continues
 - o une semaine continue par période scolaire, soit environ 6 à 7 semaines dans l'année.

Dans cette dernière année du parcours de scolarisation, la durée des stages peut donc varier entre 40 jours et 75 jours.

La flexibilité ainsi mise en place correspond à la réponse à des besoins différenciés ou à des environnements spécifiques. Chaque dispositif, ou chaque groupe d'élèves, évolue de manière différente, avec des objectifs spécifiques. Les modalités de stage ne peuvent être figées dans le temps car les jeunes accompagnés ont des profils et des parcours différents. Certains ont besoin de rester davantage dans le cadre scolaire, et en tirent profit ; d'autres ont besoin de sortir du collège et de s'investir de manière plus régulière dans le monde de l'entreprise. Il y a donc un impératif à

s'adapter aux besoins des jeunes pour pouvoir leur proposer une alternance cohérente.

Nature et organisation des stages

Le contenu des stages évolue au fil du parcours et de manière différenciée pour chaque jeune selon l'évolution de ses choix, de ses envies et de sa détermination. On peut cependant identifier les périodes de découverte, essentiellement en parcours de 4^{ième}, avec des stages préférentiellement dans des domaines d'activités différents sur le cours des 3 semaines de stage en entreprise. La deuxième année consacre les périodes d'approfondissement, où, à travers des stages dans des domaines différents ou non, le jeune va pouvoir :

- confronter ses souhaits avec la réalité du milieu professionnel ;
- expérimenter une situation d'insertion en entreprise et de communication avec des personnes entendantes, signantes ou non signantes ;
- confirmer ou non son souhait de s'engager dans tel métier ou tel secteur ;
- approfondir l'intérêt qu'il peut avoir pour tel métier ;
- en cas de projet d'apprentissage, les stages permettront au jeune et à l'entreprise de se mettre d'accord sur un futur éventuel apprentissage.

Il peut arriver, et c'est aussi l'un de ses objectifs subsidiaires, que la bonne qualité du stage, et la satisfaction donnée par le stagiaire au responsable de son accueil au sein de l'entreprise soient une incitation pour celle-ci à s'engager dans l'embauche de ce stagiaire en tant qu'apprenti à la fin du parcours de scolarisation.

En principe, les stages sont réalisés au plus près du domicile des jeunes. Les parents font la démarche de recherche de stage avec leur enfant en fonction de ses centres d'intérêts et en lien avec l'accompagnement réalisé en atelier « Vie Socioprofessionnelle ». Avant le début du stage, l'éducateur spécialisé prend contact avec le tuteur de stage pour préparer au mieux l'arrivée du stagiaire. Une explication précise est alors faite sur les modalités du stage et de communication avec le jeune (écrit, oral, mime...) en fonction du lieu d'accueil. C'est un moment important qui permet de bien préparer son arrivée au sein de l'entreprise. En fonction des spécificités de l'entreprise (règles de sécurité, poste de travail, organisation de l'équipe...) une visite de préparation avant le stage peut être réalisée avec le jeune.

Mise en place d'outils

Pour favoriser les chances d'un bon accueil dans l'entreprise et neutraliser au maximum les obstacles qui pourraient se présenter, des « outils » sont préalablement préparés par un travail en collaboration de l'orthophoniste et de l'éducateur qui suit le jeune. Lorsque l'entreprise est trouvée, un travail sur le vocabulaire spécifique est réalisé en séance d'orthophonie. Ensuite, un travail en collaboration avec l'éducateur est réalisé pour adapter au mieux les outils que le jeune apportera en stage. Chaque jeune va être muni d'une « pochette de stage », qu'il emportera avec lui pendant la durée de son stage, et qui est constitué :

- de la trame du rapport de stage à réaliser,
- de la fiche de l'évaluation de stage à faire remplir par le tuteur de stage
- d'un carnet de communication du métier à découvrir. Dans ce carnet, le vocabulaire spécifique du métier et du lieu de stage est détaillé avec le mot, l'image et le signe.
- un bloc-notes ou une ardoise Velléda pour passer par la communication écrite en cas de besoin. Le jeune a le choix du support.
- Un livret de communication « comment communiquer avec une personne sourde », à remettre à l'entreprise à l'arrivée en stage pour sensibiliser le tuteur de stage et les professionnels accompagnant le jeune.
- Des affiches « vous accueillez une personne sourde ». Ces affiches sont destinées aux grandes entreprises. Disposées dans les ateliers, elles ont pour but de rappeler aux employeurs qu'une personne sourde est présente et quelques conseils de communication.

Carnet de communication

www.la-persagotiere.fr



Crèche
La petite enfance

Conclusion

La modalité de l'alternance a pour but de préparer en contexte les conditions d'un véritable choix d'orientation, dans une perspective systémique de relation avec des environnements dans lesquels les jeunes vont exercer leur formation ou leur vie professionnelle. A ce titre, elle nous semble préparer avec autant de pertinence les choix que feront les jeunes soit de formation par alternance (en Centre de Formation d'Apprentis, en Maison Familiale Rurale, ou en lycée), soit de formation sur des modalités plus liés à l'organisation scolaire (lycée professionnel par exemple).

L'une des difficultés est la contrainte pour ces jeunes de devoir choisir très tôt leur orientation. Ils ne se sentent pas toujours prêts à entrer en formation professionnelle à la sortie ce parcours scolaire. Certains ont encore besoin de temps, de vivre de nouvelles expériences et de gagner en maturité pour affirmer un choix d'orientation bien solide. De ce fait, à l'issue du parcours, tous n'aboutissent pas à un choix définitif et certains peuvent s'engager dans une formation avec hésitation et avoir le droit de se tromper. Ce premier choix d'orientation à la sortie de la 3^{ème} ne doit pas être perçu comme un choix par défaut mais comme une première expérience qui apportera au jeune des savoir-faire et des savoir-être, qui seront transférables dans un autre domaine s'il souhaite changer d'orientation. Il est extrêmement important d'échanger sur cet aspect avec les jeunes et leur famille : le premier choix d'orientation qu'il fera ne l'enfermera pas dans une voie sans possibilité de réorientation. C'est une première étape d'orientation à la sortie de la 3^{ème}.

Après plusieurs années d'expériences et d'ajustements, il est permis à l'équipe de professionnels de légitimer l'efficacité de ce type d'organisation pour la préparation du choix de l'orientation. Des réussites de parcours de formation ont incontestablement été facilitées par ces modalités de préparation (il serait prétentieux d'affirmer qu'elles ont été permises). Les bifurcations dans les parcours de formation, ou mêmes les impasses dans lesquelles se sont engagés certains jeunes à l'issue de ce parcours de préparation ne sont pas de nature à remettre en cause le principe du dispositif, mais plutôt de nature à l'interroger pour encore l'améliorer et l'enrichir. Malgré tout, ces modalités de transition contribuent à ce que les choix d'orientation soient davantage choisis que subis par les jeunes.

Diplômes

Mention
Complémentaire

Brevet
Professionnel

Baccalauréat
Professionnel

Certificat d'Aptitudes Professionnelles

CAP

CFA

Etablissement pour sourd

EREA

MFR

LP

Certificat de Formation Générale CFG

Collège

Centres de Formation

Etablissement
Régional
d'Enseignement
Adapté

Maison Familiale
Rurale

Lycée
Professionnel

Centre de
formation des
Apprentis

Etablissements
pour sourds

Collège

Dernières publications

- n° 52-2013 - QUENTIN B., *Situation de handicap : quelles différences, quelle égalité ?*
- n° 53-2013 - BRIN C., *Quelle est la place du professeur CAPEJS dans l'inclusion des enfants sourds ?*
- n° 54-2013 - HIPEN Network, *A mobility experience : education and support for deaf children with associated disabilities*
- n° 55-2013 - LE CAPITAINE J.-Y., *Des pratiques intégratives aux politiques inclusives*
- n° 56-2014 - FLAUX S. et LE CORRE A., *Atelier Habiletés Sociales*
- n°57-2014 - RELET C., *Activités pour des adolescents sourds avec handicaps associés*
- n°58-2014 - ETIENNE M.-H. et HEARD A., *Communiquer avec une personne sourde ou malentendante*
- n°59-2015 - LE CAPITAINE J-Y., *L'horizon d'une école inclusive dans la scolarisation des jeunes sourds.*
- n°60-2015 - VIROLE B., *Surdité et nouvelles technologies.*
- n°61-2015 - LE CAPITAINE J-Y. *Impact de l'approche conceptuelle du PPH sur la pratique professionnelle.*

Ces publications sont également disponibles, sur le site de l'Institut Public la Persagotière, (rubrique carnets de la Persagotière) : www.la-persagotiere.fr

Institut Public la Persagotière

30 rue du Frère Louis

CS 66216

44262 NANTES Cedex 2

☎ 02 40 75 63 15

☎ 02 51 70 15 44

✉ contact@la-persagotiere.fr

www.la-persagotiere.fr

